

Milan, le 19 octobre 2024

Voici les raisons pour lesquelles je n'adhère pas à l'Association sacerdotale mariale de Don Alessandro Minutella.

1) La voie de solution canonique est la seule que je puisse considérer comme valide pour restaurer une succession Pétrinienne légitime.

La voie de solution canonique est la seule que je puisse considérer comme valide pour restaurer une légitime succession pétrinienne, afin de suivre le chemin tracé par le pape Benoît XVI, et c'est ce qui est explicité par les lois de l'Église.

J'attendrai l'intervention des cardinaux d'avant 2013, même suite à la convocation de plusieurs conclaves invalides et l'élection d'autant d'antipapes, ce qui s'est déjà produit dans l'histoire.

La Constitution apostolique *Universi Dominici Gregis* envisage pleinement la possibilité qu'il puisse y avoir une renonciation invalide suivie d'une élection invalide.

Donc, pour l'art. 3 de la UDG, les seuls cardinaux qui puissent intervenir sont les cardinaux d'avant 2013, et nous devons exercer le maximum de pression sur eux afin qu'ils convoquent un conclave.

Malheureusement, le droit canonique ne prévoit pas d'autres solutions, ni même la nomination d'un pape par « acclamation », clairement exclue par la UDG. Si le cardinal Bergoglio n'était pas élu pape pour une question de droit canonique, je crois que nous sommes tenus d'observer les mêmes règles pour le délégitimer et favoriser la légitime succession que nous espérons tous.

2) Il n'y a pas de « fausse Église des ténèbres, toute pourrie », il n'y a qu'une seule Église.

Je soutiens la thèse selon laquelle l'Église catholique a été infiltrée par une frange maçonnique, comme je l'ai écrit dans le texte de l'homélie du dimanche 13 octobre 2024. Le problème, c'est donc la frange qui a pris le pouvoir, jusqu'à son sommet, pas l'Église. Il n'existe qu'une seule Église, malheureusement infiltrée par un « corps étranger » - en l'occurrence un anti-papauté - et donc le "corps étranger" doit être retiré, et pas tout le corps entièrement jeté, parce que le corps lui-même est sain.

Le « petit reste » dispersé à travers la terre ne comprend pas seulement le groupe de fidèles qui suivent la fraternité sacerdotale mariale fondée par Don Minutella mais aussi tout autre baptisé conscient de la Magna questio. Tous restent dans l'Église catholique aussi longtemps qu'ils sont fidèles à ses lois et au Magistère des Papes. Pour moi, il est très problématique, voire impossible, sur le plan ecclésiologique, de soutenir « qu'elle ne sera plus jamais l'Église catholique », comme l'a dit Don Alessandro Minutella. Le pape Benoît XVI lui-même a déclaré qu'avec sa démission, il voulait « purifier l'Église », et non la refonder ailleurs.

3) L'interprétation théologique des révélations privées.

Interpréter les révélations privées dans un sens théologique, au risque de leur subordonner le Magistère et les lois de l'Église, est peut-être l'exemple le plus frappant de la nature problématique du fait rendre objectif quelque chose qui ne peut pas l'être.

Je crois qu'une grande prudence s'impose ici, notamment pour des raisons pastorales. Parmi les fidèles, en effet, beaucoup n'ont souvent pas les outils nécessaires pour gérer ces problèmes de manière équilibrée et les résoudre devient dangereux pour leur vie de foi.

Je ne dis pas que le sujet doit être censuré, mais certainement quand c'est à mon tour d'en parler, je soulignerai clairement que les lois de l'Église et de son Magistère ne nous permettent pas d'utiliser les catégories de mysticisme pour juger l'Église elle-même négativement, allant même jusqu'à saper sa propre indéfectibilité.

Dans ma prédication, entièrement disponible en ligne, j'ai consacré une large place aux apparitions de la Vierge Marie, aux expériences mystiques et aux révélations privées approuvées par l'Église, il est donc clair que ma pensée ne vient pas d'un préjugé rationaliste.

4) La question du grand prélat.

Je maintiens qu'il n'est ni logique, ni théologique, ni pastoral de parler de ce sujet maintenant, cette question est aussi issue d'interprétations subjectives de révélations privées, donc porteuses d'une qualité de vérité substantiellement inférieure aux lois de l'Église et de son Magistère. Sur le plan pastoral donc, Je pense qu'il est clair à quel point ce sujet a porté atteinte à la mission d'assainissement de l'Église.

Je maintiens que, tant qu'il y aura en vie au moins trois cardinaux électeurs valides, parler de "Guide" (ou quelque chose de plus) pour tous les catholiques qui ont reconnu l'anti-papauté, est totalement déplacé.

5) La question sacramentelle.

Je l'étudie en profondeur et je prépare une intervention. Pour l'instant les études que j'ai faites conduisent à affirmer que les sacrements en union avec le pape François sont valides mais illicites. À cause de cela, j'ai déclaré publiquement que je ne célébrerai plus en union avec François. Sur ce sujet, cependant, il appartiendra au prochain pape de porter un jugement définitif. Nous, de simples prêtres ne sommes pas capables de le dire.

Compte tenu de la situation d'urgence, je ne pense pas qu'il soit juste d'obliger les fidèles à l'obéissance ou à une prédication faite d'invectives et de pressions pour les éloigner des sacrements.

En cette période, nous avons besoin d'une grande attention pastorale, grande compréhension et calme, les esprits sont trop exaspérés et blessés.

En substance, je maintiens que c'est un choix qui nécessite beaucoup de conscience intérieure et qui doit donc être confié au discernement intérieur de chaque croyant. Sinon, vous risquez de créer un scandale pire que le mal qu'il cherche à guérir.

6) Comment gérer les sanctions canoniques.

Comme je l'ai dit dans mon allocution du mardi 15 octobre 2024 au soir, j'entends faire appel contre l'excommunication reçue, non parce que j'en reconnais la validité, mais parce que je veux forcer l'autorité compétente à justifier les motifs de cette condamnation de manière explicite et légalement fondée.

De cette façon, j'espère ainsi que la Magna Quaestio sur l'illégitimité de la succession Pétrinienne actuelle soit portée aux personnes opportunes.

Une autre raison stratégique de ma non-adhésion à l'Association Sacerdotale mariale de Don Minutella réside justement dans ce contexte. (comme je l'ai déjà dit dans la même allocution du 15/10 au

soir). Si j'avais adhéré à l'Association, j'aurais facilité le travail d'excommunication car je serais devenu partie intégrante d'une réalité déjà condamnée comme schismatique. En n'adhérant pas à l'Association, j'ai obligé qu'ils portent une plainte de nature différente contre moi

Je suis ouvert à collaborer avec tout prêtre qui partage deux points fondamentaux :

- un antipape est assis sur le trône de Pierre
- et la Sainte Messe célébrée en union avec le pape François est considérée comme illicite bien que valide (en attendant le jugement certain du prochain Pontife valide).

P. Giorgio Maria Faré